

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2008 ET 2007 (en milliers de dollars) —

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints du Fonds de revenu GENIVAR et toute l'information contenue dans le présent rapport annuel sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil des fiduciaires.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales conventions comptables retenues sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers consolidés.

Le Fonds maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs conçus de façon à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif du Fonds est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le conseil des fiduciaires est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil des fiduciaires s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil des fiduciaires, et trois de ses membres sont des administrateurs externes. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs externes, afin de discuter des contrôles internes, des questions de comptabilité, de vérification et de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque intervenant exerce correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers consolidés, le rapport de gestion et le rapport des vérificateurs externes. Le comité de vérification fait part de ses constatations au conseil des fiduciaires du Fonds lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés à l'intention des porteurs de parts. De plus, le comité de vérification étudie, afin de soumettre à l'examen du conseil des fiduciaires et à l'approbation des porteurs de parts, la nomination des vérificateurs externes ou le renouvellement de leur mandat.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés, au nom des porteurs de parts, par les vérificateurs externes, PricewaterhouseCoopers LPP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au comité de vérification, qu'ils peuvent rencontrer en présence ou en l'absence de la direction.

Le président et chef de la direction,

Le chef des affaires financières,

Pierre Shoiry, ing., M. Sc. A

Marcel Boucher, CA, CFE

Montréal (Québec) Canada
Le 9 mars 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux porteurs de parts de Fonds de revenu GENIVAR

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Fonds de revenu GENIVAR** aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis (déficit) et surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal (Québec) Canada
Le 9 mars 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis no 19042

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte et indépendante sur le plan juridique.

BILANS CONSOLIDÉS (aux 31 décembre)

EN MILLIERS DE DOLLARS	2008 (\$)	2007 (\$)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	14 709	12 855
Comptes débiteurs (note 6)	115 443	75 036
Impôts sur les bénéfices à recevoir	-	65
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	46 076	27 523
Charges payées d'avance	2 230	1 069
	178 458	116 548
Immobilisations corporelles (note 7)	30 021	17 141
Actifs incorporels (note 8)	78 453	45 585
Écarts d'acquisition (note 9)	140 450	126 698
	427 382	305 972
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges (note 11)	62 012	41 853
Impôts sur les bénéfices à payer	428	235
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	29 481	17 567
Passifs d'impôts futurs (note 21)	953	859
Distributions à payer aux porteurs de parts (note 18)	13 429	2 568
Soldes de prix d'achat à payer (note 12)	13 763	1 710
Partie à court terme de la dette à long terme (note 13)	1 662	-
	121 728	64 792
Dette à long terme (note 13)	222	-
Avances bancaires (note 10)	10 668	-
Passifs d'impôts futurs (note 21)	1 044	1 872
Part du porteur de parts sans contrôle (note 14)	111 832	93 558
	245 494	160 222
CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS		
Parts du Fonds (note 15)	179 636	146 233
Bénéfices non répartis (déficit)	2 252	(483)
	181 888	145 750
	427 382	305 972
Engagements et éventualités (note 25)		
Événements subséquents (note 28)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par les fiduciaires,

(signé) Pierre Shoiry _____, fiduciaire

(signé) Pierre Seccareccia _____, fiduciaire

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DÉFICIT) ET SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

EN MILLIERS DE DOLLARS	2008 (\$)	2007 (\$)
Déficit au début de l'exercice	(483)	(278)
Bénéfice net pour l'exercice	25 815	15 295
	25 332	15 017
Distributions déclarées aux porteurs de parts (note 18)	(23 080)	(15 500)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	2 252	(483)

EN MILLIERS DE DOLLARS	2008 (\$)	2007 (\$)
Surplus d'apport au début de l'exercice	-	-
Charges de rémunération en vertu du RILT (note 19)	275	275
Parts acquises en vertu du RILT (note 15)	(275)	(275)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	-	-

RÉSULTATS ET RÉSULTATS ÉTENDUS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE DE PARTS ET LES DONNÉES PAR PART	2008 (\$)	2007 (\$)
Produits	387 803	257 205
Coûts	225 695	156 556
Bénéfice brut	162 108	100 649
Charges		
Frais de vente et frais généraux et administratifs	95 898	57 819
Amortissement des immobilisations corporelles	4 705	2 893
Amortissement des actifs incorporels	16 527	10 687
Charge d'intérêts nette (note 20)	2 198	1 528
Perte (gain) de change	(2 256)	793
	117 072	73 720
Bénéfice avant les impôts et la part du porteur de parts sans contrôle	45 036	26 929
Impôts sur les bénéfices (note 21)	2 518	983
Bénéfice avant la part du porteur de parts sans contrôle	42 518	25 946
Part du porteur de parts sans contrôle (note 14)	(16 703)	(10 651)
Bénéfice net et résultat étendu pour l'exercice	25 815	15 295
Bénéfice net de base par part	1,95	1,32
Nombre moyen pondéré de parts (note 17)	13 213 513	11 543 532
Bénéfice net dilué par part	1,95	1,32
Nombre moyen pondéré dilué de parts (note 17)	21 829 087	19 635 498

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

EN MILLIERS DE DOLLARS	2008 (\$)	2007 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	25 815	15 295
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents		
Amortissements	21 232	13 580
Charges de rémunération en vertu du RILT	275	275
Impôts futurs	(715)	461
Part du porteur de parts sans contrôle	16 703	10 651
	63 310	40 262
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 22a)	(24 988)	(8 461)
	38 322	31 801
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des avances à payer au porteur de parts sans contrôle	(85)	(9 204)
Distributions payées aux porteurs de parts	(15 936)	(15 341)
Distributions payées au porteur de parts sans contrôle	(11 162)	(10 598)
Remboursement des soldes de prix d'achat à payer	(3 298)	(599)
Dette à long terme contractée	307	-
Remboursement de la dette à long terme	(1 311)	-
Variation des avances bancaires	10 668	(6 957)
Émission de parts (note 15)	35 000	39 000
Investissement par le porteur de parts sans contrôle (note 14)	15 000	11 000
Frais liés à l'émission (note 1)	(2 250)	(2 450)
Achat de parts sur le marché en vertu du RILT (note 19)	-	(825)
Distributions réinvesties en parts en vertu du RILT (note 15)	(7)	(24)
	26 926	4 002
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises (note 4)	(53 570)	(23 624)
Variation des avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	(175)	85
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 22b)	(8 129)	(6 440)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	789	457
Acquisition de logiciels (note 22b)	(2 309)	(1 612)
	(63 394)	(31 134)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	1 854	4 669
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	12 855	8 186
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	14 709	12 855
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	2 341	1 929
Intérêts reçus	(143)	(123)
Impôts sur les bénéfices payés	8 270	431

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds est une fiducie à capital variable et à vocation restreinte sans personnalité morale créée aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds en date du 31 mars 2006, telle qu'elle a été amendée et retraitée le 16 mai 2006, et il est régi par les lois de la province de Québec. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de la Fiducie d'exploitation GENIVAR (la « Fiducie »), une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de GENIVAR société en commandite « GENIVAR SEC » et des actions de GENIVAR GP Inc. « GENIVAR GP », l'associé commandité de GENIVAR SEC.

Le Fonds offre des services de génie-conseil allant de la planification à l'exécution et comprenant des études de conception et de développement, des études de faisabilité et des analyses économiques, des modèles d'ingénierie préliminaires ainsi que des études de réalisation, des plans et devis, la supervision de travaux ainsi que la planification environnementale.

Le 13 septembre 2007, le Fonds a émis, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, 1 902 439 parts pour un produit brut de 39 000 \$. Simultanément à la clôture du placement, GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, a souscrit, directement et indirectement, 536 585 parts SEC de catégorie B échangeables de GENIVAR SEC et 536 585 parts avec droit de vote spécial du Fonds pour un produit brut de 11 000 \$. Les frais totaux liés à l'émission se sont élevés à 2 450 \$ moins les impôts futurs de 154 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds détenait 12 902 439 parts SEC de catégorie A de GENIVAR SEC, représentant une participation de 60,4 %.

Le 2 octobre 2008, le Fonds a émis dans le cadre d'un appel public à l'épargne 1 391 650 parts pour un produit brut de 35 000 \$. Simultanément à la clôture du placement, GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, a souscrit, directement et indirectement, 596 421 parts SEC de catégorie B échangeables de GENIVAR SEC et 596 421 parts avec droit de vote spécial du Fonds pour un produit brut de 15 000 \$. Les frais totaux liés à l'émission se sont élevés à 2 250 \$ moins les impôts futurs de 235 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds détient 14 294 089 parts SEC de catégorie A de GENIVAR SEC, représentant une participation de 61,2 %.

2. CHANGEMENTS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds a adopté les nouvelles normes suivantes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») :

- Chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers ». Ce chapitre a été modifié pour inclure les exigences pour évaluer et indiquer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
- Chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes pour la présentation d'information sur le capital de l'entité et la façon dont celui-ci est géré. Il décrit les renseignements à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité ainsi que sur les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital. Le chapitre cherche à savoir si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital, et sinon, les conséquences de cette dérogation. Ces nouvelles informations sont incluses à la note 16.
- Chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir ». Ce chapitre établit l'information à fournir pour évaluer l'importance des instruments financiers à l'égard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Ces nouvelles informations sont incluses à la note 24.
- Chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation ». Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il reprend les normes de présentation établies par le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

Ces chapitres se rapportent aux informations à fournir et à la présentation et n'ont pas eu d'incidence sur la situation financière et les résultats consolidés du Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le 28 août 2008, le Fonds a adopté le CPN 171, « Incidences fiscales futures des participations échangeables comptabilisées dans les états financiers d'une fiducie de revenu ou d'une entité intermédiaire de placement déterminée », publié par l'ICCA. Ce CPN précise que les impôts futurs associés aux écarts temporaires relatifs aux actifs et passifs attribuables à une participation échangeable ne devraient pas être comptabilisés avant la conversion de cette participation. De plus, il établit comment une fiducie de revenu devrait comptabiliser les impôts futurs lors de la conversion des participations échangeables. Le Fonds a adopté cette nouvelle recommandation de façon rétrospective. L'adoption de cette recommandation n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Fonds.

Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a adopté les nouvelles normes suivantes publiées par l'ICCA :

- Chapitre 1506, « Modifications comptables ». Ce chapitre établit les critères pour les changements de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.
- Chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce chapitre établit des normes d'information et de présentation concernant certains types de gains et pertes constatés dans le résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. L'adoption de ce chapitre implique que le Fonds présente maintenant dans ses états financiers consolidés un état des résultats et des résultats étendus consolidés.
- Chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Ce chapitre décrit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan et les normes de présentation des gains et pertes dans les états financiers consolidés. Les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs et passifs détenus à des fins de transaction et les instruments financiers dérivés, qu'ils soient désignés comme couverture ou non, doivent être évalués à la juste valeur. Le Fonds n'utilise pas la comptabilité de couverture.

Le Fonds a effectué les classifications suivantes :

- La trésorerie et les équivalents sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation périodique sont enregistrés au bénéfice net.
- Les comptes débiteurs, l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation et les avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle sont classés comme des prêts et créances et sont évalués initialement à la juste valeur, à l'exception des opérations entre parties apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange et, subséquemment, au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, le montant ainsi calculé correspond au coût en raison de leur échéance à court terme ou du fait que les opérations se sont produites avec des parties apparentées.
- Les comptes créditeurs et charges, les soldes de prix d'achat à payer, les avances à payer au porteur de parts sans contrôle, les distributions à payer aux porteurs de parts, les avances bancaires et la dette à long terme sont classés comme autres passifs et sont évalués initialement à la juste valeur, à l'exception des opérations entre parties apparentées qui sont évaluées à la valeur d'échange et, subséquemment, au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Chapitre 3251, « Capitaux propres ». Ce chapitre décrit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée par suite de l'adoption du chapitre 1530.
- Chapitre 3865, « Couverture ». Ce chapitre présente un traitement comptable différent du chapitre 3855 pour les entités qui choisissent de désigner des opérations admissibles à des fins comptables. Il remplace et développe la note d'orientation en comptabilité NOC-13, « Relations de couverture » de même que les directives en matière de couverture du chapitre 1650, « Conversion des devises étrangères ».
- Chapitre 1540, « État des flux de trésorerie ». Ce chapitre a été modifié pour y inclure des renseignements sur la mesure dans laquelle les distributions en trésorerie sont non discrétionnaires. Ces exigences s'appliquent à toutes les distributions en trésorerie au titre d'instruments financiers classés dans les capitaux propres qui sont déterminées conformément à un accord contractuel ou à un acte constitutif pertinent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le Fonds a adopté ces nouvelles recommandations de façon prospective. L'implantation de ces nouvelles recommandations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Fonds.

En octobre 2007, l'ICCA a émis le CPN-167, « Passifs d'impôts futurs – fiducies de revenu et autres entités intermédiaires de placement déterminés » et a modifié le CPN-107, « Application du chapitre 3465 aux fiducies de fonds communs de placement, aux fiducies de placement immobilier, aux fiducies de redevances et aux fiducies de revenu ». Le CPN-167 précise le moment où des actifs et des passifs d'impôts futurs doivent être comptabilisés en raison de modifications de la « Loi de l'impôt sur le revenu », si la contrepartie de l'actif ou du passif d'impôts futurs doit être comptabilisée aux résultats ou dans les capitaux propres, comment l'actif ou le passif d'impôts futurs doit être évalué et quels renseignements devraient être présentés dans les états financiers concernant les actifs et passifs d'impôts futurs. Le CPN-107 a été modifié à la suite de la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui affecte les fiducies de revenu et les autres entités intermédiaires de placement déterminées ainsi que l'émission du CPN-167. L'incidence de l'application de ces normes est présentée à la note 21.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Les estimations significatives utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés incluent le pourcentage d'avancement des travaux, la provision pour créances douteuses et pour excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation, la durée de vie utile et la juste valeur des actifs incorporels identifiables acquis lors d'acquisitions d'entreprises, le test de dépréciation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, la provision pour éventualités et la provision d'impôts futurs. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

CONSOLIDATION ET COENTREPRISES

Les états financiers comprennent les comptes du Fonds, de la Fiducie, de GENIVAR GP, de GENIVAR SEC et de ses filiales.

Le Fonds réalise certaines activités en coentreprise avec d'autres parties. Les participations dans ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu de laquelle le Fonds inscrit sa quote-part des actifs, passifs, produits, coûts et flux de trésorerie pour chacune de ces coentreprises en utilisant les plus récents états financiers disponibles des coentreprises qui ne sont pas nécessairement ceux aux 31 décembre 2008 et 2007.

Toutes les opérations ainsi que tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés.

ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

Les entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote sont comptabilisées selon les dispositions comptables sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») décrites dans la note d'orientation en comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables ». Les EDDV sont des entités dont les capitaux propres ne sont pas suffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans un soutien financier externe ou à l'égard desquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres n'exercent pas de contrôle par la détention de droits de vote, n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus.

Lorsqu'il est établi qu'une entité publiante détient un droit variable dans une EDDV et que ce droit l'amènera à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV et/ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV à la fin de l'existence de l'EDDV, l'entité publiante est présumée être la principale bénéficiaire et doit consolider l'EDDV. Le Fonds consolide les EDDV à l'égard desquelles il exerce un contrôle autrement que par la détention de droits de vote et dont il est le principal bénéficiaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

CONVERSION DES DEVISES

Dans le cas des opérations conclues en devises étrangères et des entités étrangères, qui sont considérées comme intégrées en matière de gestion financière et d'exploitation, la méthode utilisée aux fins de la conversion des comptes exprimés en devises étrangères est la méthode temporelle. Les éléments monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les éléments non monétaires sont convertis à leur taux de change d'origine (ainsi que leur amortissement respectif); et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de leur réalisation ou au taux de change moyen au cours de la période, selon le cas. Les gains et pertes de change sont portés aux résultats.

OPTIONS ET CONTRATS DE CHANGE À TERME

Les options et contrats de change à terme conclus par le Fonds ne respectent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Par conséquent, le Fonds comptabilise les options et contrats de change à terme à leur juste valeur, et toute variation subséquente de cette juste valeur est imputée aux résultats à titre de gain ou perte de change non réalisé.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie à prix plafond et de contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, qui est fondée sur le ratio des coûts engagés pour l'achèvement du contrat au total des coûts prévus.

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie sans prix plafond et de projets à court terme sont comptabilisés dès que les coûts sont engagés et sont calculés selon les taux de facturation relatifs aux services rendus.

Certains coûts engagés par le Fonds concernant la sous-traitance ou d'autres dépenses qui peuvent être directement recouvrées des clients sont facturés à ces derniers et par conséquent, sont inclus dans les revenus. Dans tous les cas, la valeur des biens et services achetés par le Fonds, lorsqu'il agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les revenus.

Les révisions d'estimations sont régulièrement inscrites aux comptes, et toutes les pertes prévisibles sont portées aux résultats lorsqu'il est probable que ces pertes se matérialiseront.

Les produits reportés ont trait à des dépôts sur des contrats reçus d'avance (note 11).

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires ainsi que tous les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à leur juste valeur estimative qui se rapproche du coût.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 % et 25 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

ACTIFS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les baux pour lesquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des actifs loués sont transférés au Fonds sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Au moment de la signature d'un contrat de location-acquisition, un actif est inscrit ainsi que l'obligation qui y est liée. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile au même taux que les actifs de même nature

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée comprennent les logiciels, les relations clients, les carnets de commandes et les accords de non-concurrence. Le nom commercial est un actif incorporel dont la durée de vie utile est indéfinie et, par conséquent, il n'est pas amorti. Cependant, la valeur du nom commercial est soumise à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les autres actifs incorporels sont amortis de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et périodes
Logiciels	Linéaire	6 ans
	Solde dégressif	30 %
Relations clients	Linéaire	10 et 14 ans
	Ordre numérique inversé des années	7 ans
Carnets de commandes	Linéaire	De 4 mois à 2 ans
Accords de non-concurrence	Linéaire	De 1 à 5 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, le Fonds réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés avant impôts que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat des entreprises sur la juste valeur estimative des actifs nets identifiables acquis. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation consiste principalement à déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation, établie selon une méthode d'évaluation reconnue, excède la valeur comptable de cette unité d'exploitation. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, aucune perte de valeur n'est nécessaire. Cependant, si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un deuxième test doit être effectué afin de comparer la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable pour mesurer, le cas échéant, le montant de la perte de valeur. La juste valeur de l'écart d'acquisition est évaluée de la même manière qu'elle avait été établie à la date d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation excède la juste valeur de l'écart d'acquisition, une perte de valeur égale à cet excédent est alors constatée.

Le Fonds a choisi d'effectuer son test de dépréciation annuel au mois de décembre de chaque exercice pour l'ensemble de ses unités d'exploitation existantes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Avant le 12 juin 2007, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds n'était pas assujéti aux impôts sur les bénéfices dans la mesure où son bénéfice imposable annuel était payé ou payable à un porteur de parts. Par conséquent, aucune charge d'impôts exigibles n'était comptabilisée pour le Fonds. De plus, le Fonds n'était pas assujéti aux recommandations du chapitre 3465 du Manuel de l'ICCA, « Impôts sur les bénéfices » relativement à la constatation des impôts futurs, étant donné qu'il s'était engagé par contrat à distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables à l'égard desquels il aurait autrement dû payer de l'impôt.

La provision pour impôts futurs présentée dans les états financiers du Fonds avant cette date ne reflétait que les écarts temporaires devant se résorber dans les deux filiales en exploitation du Fonds assujéties aux recommandations du chapitre 3465 du Manuel de l'ICCA et aux impôts sur les bénéfices des sociétés calculés en vertu des lois prescrites.

Les propositions législatives sur l'imposition des distributions des fiducies de revenu et des sociétés de personnes cotées en Bourse ont été adoptées en troisième lecture à la Chambre des communes le 12 juin 2007 et ont reçu la sanction royale le 22 juin 2007 (Loi C-52). La loi énonçait ce qui est connu sous le nom de « règles EIPD » afin de mettre en œuvre les nouvelles mesures fiscales. Depuis le deuxième trimestre de 2007, le Fonds comptabilise des impôts futurs. L'effet cumulatif des impôts futurs constatés, en plus des impôts constatés par les filiales en exploitation assujéties aux impôts sur les bénéfices, est établi en tenant compte des écarts temporaires existants devant se résorber à compter du 1^{er} janvier 2011, soit la date de l'entrée en vigueur des nouvelles règles fiscales.

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber, et ce, sur une base distincte. Une provision pour moins-value est établie à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME (« RILT »)

Au cours de 2007, les dirigeants et employés clés étaient admissibles au RILT de GENIVAR SEC. Le régime prévoyait que le tiers des parts serait acquis également au cours des trois années qui suivaient l'octroi. Le Fonds comptabilise une charge de rémunération, de façon linéaire, sur la période d'acquisition des parts. Les parts acquises sur le marché ont été comptabilisées en réduction du capital des porteurs de parts.

RÉSULTAT PAR PART

Le résultat de base par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice, en ajoutant l'effet dilutif des parts potentielles au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par part est effectué selon la méthode du rachat d'actions.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Ce chapitre s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels du Fonds pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2009. Le chapitre 3064 établit les normes de constatation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. L'application de cette norme n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation du Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada, utilisés par les sociétés ouvertes, seront convertis en Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au cours d'une période de transition qui devrait se terminer en 2011.

Le Fonds a débuté l'évaluation de l'adoption des IFRS. L'incidence sur l'information financière ne peut pas être estimée de façon raisonnable pour le moment.

Regroupements d'entreprises

L'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels l'acquisition aura eu lieu le ou après le 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit l'entité publiante dans ses états financiers. Le Fonds n'a pas encore déterminé quelle sera l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

États financiers consolidés

L'ICCA a publié le chapitre 1601, « États financiers consolidés ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers du Fonds des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Il établit les normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le Fonds n'a pas encore déterminé quelle sera l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

Participation sans contrôle

L'ICCA a publié le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers du Fonds des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation de la participation sans contrôle dans une filiale dans des états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises. Le Fonds n'a pas encore déterminé quelle sera l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

4. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. Advenant un changement au prix d'achat, les actifs nets acquis et le solde de prix d'achat à payer sont modifiés lorsqu'il est probable que ce changement se matérialisera. Ce type de changement survient lorsqu'il existe une clause de variation de prix à l'égard de la valeur comptable des actifs nets acquis.

A) ACQUISITIONS EFFECTUÉES PAR LE FONDS EN 2008

- Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Transenco (« TL »), une entreprise de services en conception et en ingénierie des transports basée en Ontario.
- Le 31 janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de RFA Consulting Electrical Engineers (« RFA »), une entreprise de services en ingénierie électrique et en conception de systèmes d'éclairage basée en Colombie-Britannique.
- Le 31 janvier 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Phoenix Engineering (« Phoenix »), une entreprise de services en énergie éolienne basée dans l'Ouest canadien.
- Le 29 février 2008, le Fonds a ultimement acquis la totalité des actifs et passifs de EXH Engineering Services (« EXH »), une entreprise de services en infrastructures municipales et en transport basée en Alberta.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

- Le 5 mai 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Doucet & Associés Conseils (Québec) (« DAC »), une entreprise de consultation en ingénierie des télécommunications et d'infrastructures des services publics du Québec.
- Le 1^{er} juin 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Bullock Baur Associates (« BBA »), une entreprise de génie civil et d'infrastructures municipales basée en Colombie Britannique.
- Le 30 juin 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Peterson Galloway (« PG »), une entreprise de services en ingénierie civile et du bâtiment basée en Colombie-Britannique.
- Le 1^{er} août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de ZENIX Engineering (« ZE »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie électrique et du bâtiment basée en Ontario.
- Le 1^{er} août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Solmers, une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie de l'environnement basée au Québec.
- Le 1^{er} août 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Henderson Paddon & Associates/Oweson (« HP&O »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en génie civil et en génie de l'environnement basée en Ontario.
- Le 31 octobre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Consultants GÉNIPLUS/Nageco (« GÉNIPLUS »), une entreprise d'ingénierie en structure du bâtiment, ouvrages d'art et ponts et infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 1^{er} novembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Consumaj Estrie (« CE »), une entreprise d'ingénierie de l'environnement et d'infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 1^{er} décembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de DDH Environnement (« DDH »), une entreprise de génie-conseil spécialisée en environnement et en sciences de la terre basée au Québec.
- Le 1^{er} décembre 2008, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Pomeroy Consulting Engineers (« Pomeroy »), une entreprise d'ingénierie structurale et du bâtiment basée en Colombie-Britannique.

Les répartitions finales du prix d'achat de TL, RFA, Phoenix et EXH présentées ci-après sont établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant. Les répartitions du prix d'achat de DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O et GÉNIPLUS sont préliminaires, mais le Fonds ne prévoit aucun changement important aux répartitions d'ici à la finalisation de l'évaluation des actifs incorporels. Les répartitions de prix d'achat de CE, DDH et Pomeroy ne sont pas complétées. Ainsi, tout l'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur estimée par la direction des actifs nets corporels acquis a été alloué à l'écart d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

	EXH (\$)	Autres* (\$)	Total (\$)
Actifs acquis			
Actif à court terme			
Trésorerie	2 867	1 616	4 483
Comptes débiteurs	6 044	15 939	21 983
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	636	3 811	4 447
Charges payées d'avance	253	432	685
	9 800	21 798	31 598
Immobilisations corporelles	6 798	2 778	9 576
Actifs incorporels			
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	201	2 197	2 398
Relations clients	16 500	14 709	31 209
Carnets de commandes	5 300	3 406	8 706
Accords de non-concurrence	990	702	1 692
	39 589	45 590	85 179
Passifs pris en charge			
Passif à court terme			
Avances bancaires	-	(1 919)	(1 919)
Comptes créditeurs et charges	(6 463)	(9 961)	(16 424)
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	-	(2 078)	(2 078)
Impôts sur les bénéfices à payer	(1 165)	-	(1 165)
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	-	(287)	(287)
Partie à court terme de la dette à long terme	(885)	(287)	(1 172)
	(8 513)	(14 532)	(23 045)
Dette à long terme	(1 447)	(269)	(1 716)
	(9 960)	(14 801)	(24 761)
Actifs nets identifiables acquis	29 629	30 789	60 418
Écarts d'acquisition	3 450	11 747	15 197
Prix d'achat	33 079	42 536	75 615
Plus (moins) :			
Trésorerie acquise	(2 867)	(1 616)	(4 483)
Avances bancaires assumées	-	1 919	1 919
Soldes de prix d'achat à payer	(8 711)	(6 640)	(15 351)
Impôts sur les bénéfices à payer	(4 130)	-	(4 130)
Trésorerie nette utilisée pour les acquisitions	17 371	36 199	53 570

* Autres inclut TL, RFA, Phoenix, DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O, GÉNIPLUS, CE, DDH et Pomeroy.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

B) FINALISATION EN 2008 DES RÉPARTITIONS DU PRIX D'ACHAT

Au cours de l'exercice 2008, le Fonds a complété la répartition du prix d'achat relatif aux acquisitions de National Capital Engineering (« NCE »), de SEG Engineering (« SEG »), d'Harmer Podolak Engineering Consultants (« Harmer »), de TERRA experts conseils (« TERRA »), d'André Simard et Associés (« ASA »), de B.H. Martin Consultants (« BHM ») et de 9142-1362 Québec (« VIZ ») effectuées en 2007. Les répartitions finales, établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant, se sont traduites par une augmentation des relations clients de 1 302 \$, une augmentation des carnets de commandes de 472 \$ et l'inscription d'accords de non-concurrence de 215 \$. Le prix d'achat a augmenté de 5 \$ à la suite d'une modification des frais d'acquisition. En raison de ces changements, les écarts d'acquisition ont diminué de 1 984 \$.

C) ACQUISITIONS EFFECTUÉES PAR LE FONDS EN 2007

- Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a acquis certains actifs et passifs de Cochrane Design Group (« CDG »), une entreprise de services multidisciplinaires de génie-conseil basée dans l'Ouest canadien.
- Le 1^{er} janvier 2007, le Fonds a acquis certains actifs de Kazmar Associates (« Kazmar »), une entreprise de services de génie-conseil en structure basée en Ontario.
- Le 25 février 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Groupe G.L.D. (« GLD »), une entreprise de services multidisciplinaires de génie-conseil basée au Québec.
- Le 28 avril 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs, à l'exception du bâtiment (évalué à 500 \$), de NOVE Environnement (« NOVE »), une entreprise de services en environnement basée au Québec.
- Le 3 juillet 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs, à l'exception des actifs utilisés exclusivement pour l'Ingénierie de la valeur (évalué à 400 \$), de NCE, une entreprise de services en planification et en conception de transport basée en Ontario.
- Le 10 juillet 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de SEG, une entreprise de services en infrastructures municipales basée au Manitoba.
- Le 28 juillet 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de Harmer, une entreprise de services en conception de ponts et d'infrastructures civiles basée en Ontario.
- Le 1^{er} septembre 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de TERRA, une entreprise de services en infrastructures municipales basée au Québec.
- Le 1^{er} octobre 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de ASA, une entreprise de services en infrastructures municipales et en environnement basée au Québec.
- Le 27 octobre 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de BHM, une entreprise de services multidisciplinaires en ingénierie basée en Ontario.
- Le 31 octobre 2007, le Fonds a acquis la totalité des actifs et passifs de VIZ, une entreprise de services en simulation visuelle basée au Québec.

Les répartitions finales du prix d'achat de CDG, GLD, Kazmar et NOVE présentées ci-après sont établies par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant. Les répartitions du prix d'achat de NCE, SEG, Harmer, TERRA, ASA et VIZ étaient préliminaires en 2007 et ont été finalisées en 2008 (note 4b). La répartition du prix d'achat de BHM n'était pas complétée en 2007. Ainsi, tout l'excédent de la contrepartie payée sur la juste valeur estimée par la direction des actifs nets corporels acquis avait été alloué à l'écart d'acquisition en 2007. Cette répartition du prix d'achat a été complétée en 2008 (note 4b).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

	Total (\$)
Actifs acquis	
Actif à court terme	
Trésorerie	763
Comptes débiteurs	6 804
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	2 776
Charges payées d'avance	780
	11 123
Immobilisations corporelles	2 360
Actifs incorporels	
Durée de vie utile limitée	
Logiciels	243
Relations clients	9 160
Carnets de commandes	2 434
Accords de non-concurrence	581
	25 901
Passifs assumés	
Passif à court terme	
Avances bancaires	(758)
Comptes créditeurs et charges	(5 434)
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	(621)
	(6 813)
Actifs nets identifiables acquis	19 088
Écarts d'acquisition	6 850
Prix d'achat	25 938
Plus (moins) :	
Trésorerie acquise	(763)
Avances bancaires assumées	758
Soldes de prix d'achat à payer	(2 309)
Trésorerie nette utilisée pour les acquisitions	23 624

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

D) FINALISATION EN 2007 DE LA RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

En 2007, le Fonds a complété la répartition du prix d'achat relatif à l'acquisition de Martoni, Cyr et associés (« Martoni ») datant du 1^{er} décembre 2006. La répartition finale, établie par la direction avec l'assistance d'un évaluateur indépendant, s'est traduite par une augmentation des relations clients de 135 \$, une diminution des carnets de commandes de 3 \$ et l'inscription d'accords de non-concurrence de 80 \$. Le prix d'achat a augmenté de 44 \$ à la suite d'une modification des frais d'acquisition. En raison de ces changements, l'écart d'acquisition a diminué de 168 \$.

5. ACTIVITÉS DES COENTREPRISES

Les éléments suivants correspondent à la quote-part de l'actif, du passif, des produits, des coûts, des charges et des flux de trésorerie des coentreprises, laquelle est incluse dans les présents états financiers consolidés :

	2008 (\$)	2007 (\$)
Résultats		
Produits	31 929	27 050
Coûts	20 917	17 537
Bénéfice brut	11 012	9 513
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6 427	8 883
Actif à court terme		
Trésorerie	2 956	3 041
Comptes débiteurs	11 082	8 526
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	4 051	2 027
Total de l'actif	18 089	13 594
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges	4 544	4 773
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	2 621	2 397
Total du passif	7 165	7 170

6. COMPTES DÉBITEURS

	2008 (\$)	2007 (\$)
Créances clients *	115 008	74 536
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	111	406
Porteur de parts sans contrôle	129	74
Avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	195	20
	115 443	75 036

* Les créances clients comprennent des retenues s'élevant à 3 473 \$ (2 225 \$ en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		
	COÛT (\$)	AMORTISSEMENT CUMULÉ (\$)	VALEUR NETTE (\$)
Terrains	1 396	-	1 396
Bâtiments	9 671	617	9 054
Améliorations locatives	4 467	986	3 481
Mobilier et équipement	10 481	2 683	7 798
Matériel informatique	11 748	3 901	7 847
Matériel roulant	667	222	445
	38 430	8 409	30 021

	2007		
	COÛT (\$)	AMORTISSEMENT CUMULÉ (\$)	VALEUR NETTE (\$)
Terrains	355	-	355
Bâtiments	6 498	263	6 235
Améliorations locatives	1 847	533	1 314
Mobilier et équipement	5 917	1 326	4 591
Matériel informatique	6 370	1 892	4 478
Matériel roulant	257	89	168
	21 244	4 103	17 141

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition, dont le coût s'établit à 1 482 \$ (aucun en 2007) et l'amortissement cumulé à 273 \$ (aucun en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

8. ACTIFS INCORPORELS

	2008		
	COÛT (\$)	AMORTISSEMENT CUMULÉ (\$)	VALEUR NETTE (\$)
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	8 629	3 016	5 613
Relations clients	69 850	9 243	60 607
Carnets de commandes	9 788	4 791	4 997
Accords de non-concurrence	4 578	1 942	2 636
Durée de vie utile indéfinie			
Nom commercial	4 600	-	4 600
	97 445	18 992	78 453

	2007		
	COÛT (\$)	AMORTISSEMENT CUMULÉ (\$)	VALEUR NETTE (\$)
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	4 107	1 292	2 815
Relations clients	36 346	3 738	32 608
Carnets de commandes	13 939	10 174	3 765
Accords de non-concurrence	2 671	874	1 797
Durée de vie utile indéfinie			
Nom commercial	4 600	-	4 600
	61 663	16 078	45 585

Au cours de l'exercice, le Fonds a acquis des actifs incorporels au montant de 47 405 \$ (14 226 \$ en 2007), sujet à amortissement, incluant un montant de 1 277 \$ (aucun en 2007) lié à l'acquisition progressive. À la suite de la finalisation de répartitions du prix d'achat, le Fonds a réattribué un montant de 1 989 \$ (212 \$ en 2007) (notes 4 b et 4 d) des écarts d'acquisition aux actifs incorporels.

9. ÉCARTS D'ACQUISITION

	2008 (\$)	2007 (\$)
Solde au début de l'exercice	126 698	116 437
Écarts d'acquisition dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (notes 4a et 4c)	15 197	6 850
Finalisation de répartitions du prix d'achat (notes 4b et 4d)	(1 984)	(168)
Écarts d'acquisition dans le cadre d'une acquisition progressive incluant les impôts futurs *	539	3 579
Solde à la fin de l'exercice	140 450	126 698

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

* Le 2 octobre 2008, le Fonds a acquis 1 391 650 parts de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 35 000 \$. Simultanément, le porteur de parts sans contrôle, a souscrit 596 421 parts SEC échangeables de catégorie B de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 15 000 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds a augmenté sa participation dans GENIVAR SEC à 61,2 % (60,4 % avant cette transaction). Cette transaction a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive. L'excédent du prix d'achat sur les actifs nets identifiables incluant les impôts futurs à la date d'acquisition est de 1 816 \$ et est inscrit à titre de carnets de commande pour un montant de 282 \$, de relations clients pour 995 \$ et d'écarts d'acquisition non déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices pour 539 \$. Conséquemment, la part du porteur de parts sans contrôle a augmenté de 1 600 \$ et les passifs d'impôts futurs de 216 \$.

Le 13 septembre 2007, le Fonds a acquis 1 902 439 parts de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 39 000 \$. Simultanément, GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, a souscrit 536 585 parts SEC échangeables de catégorie B de GENIVAR SEC pour une contrepartie en trésorerie de 11 000 \$. À la suite de cette transaction, le Fonds a augmenté sa participation dans GENIVAR SEC à 60,4 % (58,12 % avant cette transaction). Cette transaction a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive. L'excédent du prix d'achat sur les actifs nets identifiables à la date d'acquisition est de 3 579 \$ et est inscrit à titre d'écarts d'acquisition non déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Conséquemment, la part du porteur de parts sans contrôle a augmenté de 3 579 \$.

Au 31 décembre 2008, les écarts d'acquisition déductible aux fins de l'impôt sur les bénéfices s'élèvent à 22 510 \$ (9 297 \$ en 2007).

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit totalisant 82 000 \$ (42 000 \$ en 2007) réparties comme suit :

FACILITÉ À TERME

Une facilité à terme de 80 000 \$ (40 000 \$ en 2007) pour les activités du Fonds et le financement des acquisitions. Cette facilité de crédit peut également être utilisée pour le paiement de distributions aux porteurs de parts, l'utilisation étant limitée à un montant maximal de 10 000 \$ (5 000 \$ en 2007).

FACILITÉ DE TRÉSORERIE

Une facilité de 2 000 \$ pour permettre la couverture des risques liés aux taux d'intérêt et des risques de change.

Ces facilités de crédit comportent un terme de trois ans et viennent à échéance en mai 2011. À tout moment, avant la date d'échéance, le prêteur peut demander le remboursement partiel ou complet de la facilité de crédit à terme. Elles peuvent être reconduites chaque année, pour une période supplémentaire d'un an, sous réserve de l'approbation préalable du prêteur. Les facilités de crédit sont remboursables en totalité à l'échéance, mais sans pénalité en cas de remboursement anticipé, à l'exception des acceptations bancaires et des avances au taux TIOL.

Ces facilités de crédit sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens meubles de GENIVAR SEC et de ceux de certaines de ces filiales. Ces dernières portent intérêt au taux préférentiel pour les avances en dollars canadiens et au taux de base américain pour les avances en dollars américains. Un frais variable, basé sur différents niveaux de clauses restrictives, est applicable pour les avances TIOL.

En vertu des facilités de crédit, GENIVAR SEC, une filiale du Fonds, est dans l'obligation, entre autres conditions, de satisfaire à certaines clauses restrictives sur une base consolidée, lesquelles sont respectées au 31 décembre 2008 et 2007.

Au 31 décembre 2008, le Fonds a émis, dans le cours normal des affaires, des lettres de crédit irrévocables totalisant 303 \$ (348 \$ en 2007) pour ses propres engagements, diminuant ainsi ses facilités de crédit disponibles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

11. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES

	2008 (\$)	2007 (\$)
Fournisseurs et charges à payer	61 359	41 451
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	426	224
Produits reportés	227	178
	62 012	41 853

12. SOLDES DE PRIX D'ACHAT À PAYER

	2008 (\$)	2007 (\$)
Remboursables en moins d'un an		
Porteur de parts sans contrôle		
Taux préférentiel	183	202
Vendeurs		
Sans intérêt	3 276	-
Taux préférentiel	7 011	483
Taux fixe de 4 %	716	-
Taux fixe de 5 %	2 077	525
Taux fixe de 5 %, remboursable au plus tôt de la réception d'une lettre de crédit d'un ancien actionnaire de 500 \$ ou 10 jours après la date à laquelle la réclamation est résolue ou réglée	500	500
	13 763	1 710

13. DETTE À LONG TERME

	2008 (\$)	2007 (\$)
Prêt portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 %, remboursable par versements mensuels en capital de 13 \$ plus intérêts, échéant en décembre 2009, garanti par un bâtiment. *	900	-
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %, remboursables par versements mensuels totalisant 55 \$, échéant entre mai 2009 et février 2010. Ces engagements sont garantis par des immobilisations corporelles. *	677	-
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition portant intérêt au taux de 16,25 %, remboursables par versements mensuels totalisant 11 \$, échéant en décembre 2011. Ces engagements sont garantis par des immobilisations corporelles.	307	-
	1 884	-
Moins la partie à court terme	1 662	-
	222	-

* Entièrement remboursé en janvier 2009.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le versement en capital sur la dette à long terme et les paiements minimums exigibles sur les obligations en vertu de contrats de location-acquisition pour les trois prochaines années s'établissent comme suit :

	Versement en capital sur la dette à long terme	Paiements minimums exigibles sur les obligations en vertu de contrats de location-acquisition
2009	900	817
2010	-	130
2011	-	130
		1 077
Moins les intérêts		93
		984

14. PART DU PORTEUR DE PARTS SANS CONTRÔLE

Aux 31 décembre 2008 et 2007, la part du porteur de parts sans contrôle s'établit comme suit :

	PARTS SEC CATÉGORIE B ÉCHANGEABLES		PARTS SEC CATÉGORIE C ÉCHANGEABLES		TOTAL	
	NOMBRE	\$	NOMBRE	\$	NOMBRE	\$
Solde au 31 décembre 2006	3 195 536	31 874	4 731 845	47 199	7 927 381	79 073
Parts émises dans le cadre d'un placement privé (note 1)	536 585	11 000	-	-	536 585	11 000
Frais liés à l'émission (note 1)	-	(103)	-	-	-	(103)
Augmentation de la part du porteur de parts sans contrôle provenant d'une acquisition progressive (note 9)	-	1 578	-	2 001	-	3 579
Quote-part du bénéfice attribuable au porteur de parts sans contrôle	-	4 457	-	6 194	-	10 651
Distributions	-	(4 493)	-	(6 149)	-	(10 642)
Solde au 31 décembre 2007	3 732 121	44 313	4 731 845	49 245	8 463 966	93 558
Parts émises dans le cadre d'un placement privé (note 1)	596 421	15 000	-	-	596 421	15 000
Frais liés à l'émission (note 1)	-	(150)	-	-	-	(150)
Augmentation de la part du porteur de parts sans contrôle provenant d'une acquisition progressive (note 9)	-	764	-	836	-	1 600
Quote-part du bénéfice attribuable au porteur de parts sans contrôle	-	7 510	-	9 193	-	16 703
Distributions	-	(6 836)	-	(8 043)	-	(14 879)
Solde au 31 décembre 2008	4 328 542	60 601	4 731 845	51 231	9 060 387	111 832

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

La période de subordination pour les parts SEC échangeables de catégorie C a expiré le 1^{er} juillet 2008 conformément aux conditions de la convention relative à GENIVAR SEC. De ce fait, les distributions sont maintenant faites à tous les détenteurs de parts de GENIVAR SEC simultanément et sur une base proportionnelle.

Les parts SEC de catégorie B échangeables et les parts SEC de catégorie C échangeables sont économiquement équivalentes aux parts SEC de catégorie A détenues par la Fiducie. Les parts SEC de catégorie B échangeables et les parts SEC de catégorie C échangeables peuvent être échangées contre des parts à raison de une pour une (sous réserve des stipulations antidilutions).

Au 31 décembre 2008, un montant de 5 210 \$ (1 493 \$ en 2007) a été inscrit à titre de distributions à payer au porteur de parts sans contrôle.

15. PARTS DU FONDS

Un nombre illimité de parts et un nombre illimité de parts avec droit de vote spécial peuvent être émis aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds.

PARTS

Chaque part est transférable et représente un droit et un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans toute distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés (sauf les gains en capital nets réalisés et distribués aux porteurs de parts qui demandent le rachat de parts) ou d'autres montants et dans l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Toutes les parts sont de même catégorie et sont assorties des mêmes droits et privilèges. Cependant, le porteur peut demander le rachat des parts en tout temps à un prix lié au cours du marché, les rachats en trésorerie étant limités à 50 \$ par mois.

Emises et payées

	NOMBRE DE PARTS			
	ÉMISES	DÉTENUES PAR UN FIDUCIAIRE	TOTAL	\$
Solde au 31 décembre 2006	11 000 000	-	11 000 000	110 000
Parts émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (note 1)	1 902 439	-	1 902 439	39 000
Frais liés à l'émission moins les impôts futurs (note 1)	-	-	-	(2 193)
Parts achetées sur le marché dans le cadre du RILT (note 19)	-	(46,142)	(46,142)	(825)
Distributions réinvesties en parts dans le cadre du RILT (note 19)	-	(871)	(871)	(24)
Parts acquises dans le cadre du RILT (note 19)	-	15 379	15 379	275
Solde au 31 décembre 2007	12 902 439	(31 634)	12 870 805	146 233
Parts émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne (note 1)	1 391 650	-	1 391 650	35 000
Frais liés à l'émission moins les impôts futurs (note 1)	-	-	-	(1 865)
Distributions réinvesties en parts dans le cadre du RILT (note 19)	-	(404)	(404)	(7)
Parts acquises dans le cadre du RILT (note 19)	-	15 381	15 381	275
Solde au 31 décembre 2008	14 294 089	(16 657)	14 277 432	179 636

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

PARTS AVEC DROIT DE VOTE SPÉCIAL

Les parts avec droit de vote spécial n'octroient aucun droit ou intérêt dans une distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ou dans les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds.

Les parts avec droit de vote spécial peuvent être émises en séries et ne seront émises qu'en liaison avec les parts SEC de catégorie B échangeables, les parts SEC de catégorie C échangeables de GENIVAR SEC (« parts SEC échangeables ») ou d'autres titres qui sont, directement ou non, échangeables contre des parts, dans chacun des cas dans le but unique d'offrir des droits de vote relatifs au Fonds aux porteurs de ces titres. Les parts avec droit de vote spécial seront émises en liaison avec les parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) auxquelles elles sont liées et elles ne seront pas transférables séparément de celles-ci. Inversement, les parts avec droit de vote spécial seront automatiquement transférées au moment du transfert des parts SEC échangeables connexes. Chaque part avec droit de vote spécial accordera à son porteur un nombre de votes, à toute assemblée des porteurs de parts avec droit de vote spécial, correspondant au nombre de parts pouvant être obtenues au moment de l'échange des parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) auxquelles les parts avec droit de vote spécial sont liées.

Au moment de l'échange de parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) contre des parts, les parts avec droit de vote spécial rattachées à ces titres seront immédiatement annulées sans formalité supplémentaire de la part des fiduciaires du Fonds ou de l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial, et l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial cessera d'avoir des droits relativement à celles-ci.

Une part avec droit de vote spécial sera en circulation pour chaque part SEC échangeable de catégorie B et de catégorie C émise par GENIVAR SEC. Au 31 décembre 2008, 9 060 387 parts avec droit de vote spécial sont en circulation (8 463 966 en 2007).

16. INFORMATION À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les objectifs du Fonds quant à la gestion de la structure du capital sont :

- de maintenir une souplesse financière afin de respecter ses engagements financiers et de poursuivre son plan de croissance par acquisitions d'entreprises;
- de contrôler les activités du Fonds afin de fournir chaque année aux porteurs de parts une distribution appropriée.

Le Fonds a défini la structure de son capital comme étant la combinaison des soldes de prix d'achat à payer, de la dette à long terme, des avances bancaires, de la part du porteur de parts sans contrôle et du capital des porteurs de parts déduction faite de la trésorerie et des équivalents.

	2008 (\$)	2007 (\$)
Trésorerie et équivalents	(14 709)	(12 855)
Soldes de prix d'achat à payer	13 763	1 710
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	1 884	-
Avances bancaires	10 668	-
	11 606	(11 145)
Part du porteur de parts sans contrôle	111 832	93 558
Capital des porteurs de parts	181 888	145 750
	305 326	228 163

Le Fonds détermine le niveau approprié d'avances bancaires et de dettes à long terme en fonction de ses flux de trésorerie et de ses risques d'affaires. Historiquement, le Fonds a généré des flux de trésorerie suffisants afin de payer des distributions mensuelles aux porteurs de parts.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

La stratégie financière du Fonds est définie afin de maintenir une structure flexible cohérente avec les objectifs stipulés ci-dessus, de répondre adéquatement aux changements dans la conjoncture économique et de permettre la croissance par acquisitions d'entreprises. Afin d'ajuster sa structure du capital, le Fonds peut émettre de nouvelles parts sur le marché, contracter des avances bancaires et négocier de nouvelles facilités de crédit. En octobre 2008, le Fonds a émis de nouvelles parts dans le cadre d'un appel public à l'épargne et le porteur de parts sans contrôle a souscrit à de nouvelles parts dans le cadre d'un placement privé. Le produit brut a été utilisé afin de rembourser une partie de l'avance bancaire contractée en 2008 pour réaliser des acquisitions d'entreprises et pour verser des distributions aux porteurs de parts.

Afin que le Fonds puisse bénéficier de l'application reportée des règles EIPD décrites à la note 3, le montant des nouveaux capitaux que le Fonds peut émettre est limité à 100 000 \$ jusqu'en 2011.

Le Fonds, qui a pour objectifs de distribuer aux porteurs de parts son revenu imposable et d'utiliser l'excédent du revenu pour gérer sa croissance, effectue le suivi de son capital en utilisant les ratios de distribution normalisé et ajusté qui sont des mesures non conformes aux PCGR :

- Le ratio de distribution normalisé est défini comme étant les distributions totales en espèces déclarées divisées par l'encaisse distribuable normalisée. L'encaisse distribuable normalisée s'entend des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, y compris les effets des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des flux de trésorerie d'exploitation liés aux activités abandonnées déduction faite des dépenses en immobilisations totales, des restrictions touchant les distributions pour assurer la conformité aux clauses restrictives de nature financière et des limitations résultant de la présence d'une participation sans contrôle dans une filiale. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'encaisse distribuable normalisée et le ratio de distribution normalisé sont respectivement de 27 884 \$ et de 136,1 % (de 23 749 \$ et de 110,1 % en 2007).
- Le ratio de distribution ajusté est défini comme étant les distributions totales en espèces déclarées divisées par l'encaisse distribuable ajustée. L'encaisse distribuable ajustée correspond à l'encaisse distribuable normalisée ajustée pour des éléments spécifiques à l'entité jugés pertinents par la direction pour déterminer les niveaux de distribution. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'encaisse distribuable ajustée et le ratio de distribution ajusté sont respectivement de 52 872 \$ et de 71,8 % (de 33 952 \$ et de 77,0 % en 2007).

Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe provenant d'organismes de réglementation ou autres.

Les objectifs et la stratégie du Fonds décrits précédemment demeurent inchangés depuis la constitution du Fonds en 2006. Ces objectifs et cette stratégie font l'objet d'une révision annuelle.

17. RÉSULTAT PAR PART

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le bénéfice net de base et le bénéfice net dilué :

	2008 (\$)	2007 (\$)
Bénéfice net de base	25 815	15 295
Part du porteur de parts sans contrôle	16 703	10 651
Bénéfice net dilué	42 518	25 946

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de base de parts en circulation et le nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation :

	2008	2007
Nombre moyen pondéré de :		
Parts en circulation - de base	13 213 513	11 543 532
Octrois en vertu du RILT	4 947	4 344
Parts échangeables de GENIVAR SEC	8 610 627	8 087 622
Nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation (note 3)	21 829 087	19 635 498

18. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS

Le Fonds s'est engagé à distribuer aux porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables.

Le Fonds verse des distributions mensuelles aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois, les distributions étant versées le ou vers le quinzième jour, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, suivant la fin de chaque mois.

En décembre 2008 et en novembre 2007, le Fonds a versé respectivement une distribution spéciale de 0,45 \$ et 0,30 \$ par part.

19. RÉGIME INCITATIF À LONG TERME (« RILT »)

Le 21 avril 2008, le conseil des fiduciaires du Fonds et le conseil d'administration ont décidé de mettre fin au RILT conformément aux modalités de celui-ci. Les attributions en vertu du RILT créditées aux participants aux termes de celui-ci continueront à être assujetties aux dispositions d'acquisition sur une base temporelle décrites dans le RILT comme si le RILT n'avait jamais été résilié.

En 2007, les dirigeants et employés clés étaient admissibles au RILT de GENIVAR SEC. Le RILT visait à récompenser les dirigeants et les employés clés pour un rendement important et la croissance associée des flux de trésorerie par part du Fonds. Aux termes du RILT, GENIVAR SEC mettait de côté des sommes en fonction de l'excédent, le cas échéant, entre les distributions par part du Fonds et certains seuils déterminés d'encaisse distribuable par part. L'administrateur du RILT nommé par le conseil d'administration de GENIVAR GP a fait l'acquisition de parts sur le marché avec ces sommes et détiendra les parts jusqu'au moment où la propriété sera acquise à chaque participant. De façon générale, le tiers de ces parts deviendront acquises au cours des trois années qui suivent l'octroi, soit 2007, 2008 et 2009. L'administrateur du RILT doit remettre toutes les distributions sur les parts acquises en vertu du RILT à GENIVAR SEC. GENIVAR SEC peut, à son entière discrétion, contribuer un montant équivalant à une partie ou la totalité du montant reçu de l'administrateur du RILT qui, par la suite, utilisera ce montant pour acheter des parts additionnelles. Les parts additionnelles seront acquises à la même date que les parts auxquelles elles se rapportent. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, toutes les distributions non acquises ont été réinvesties en parts. Les parts non acquises détenues par l'administrateur pour le compte d'un participant au RILT seront confisquées si le participant démissionne ou fait l'objet d'un licenciement motivé avant la date d'acquisition applicable, ses parts seront vendues, et le produit sera remis à GENIVAR SEC.

Le conseil d'administration de GENIVAR GP ou tout autre comité autorisé pourra, entre autres, i) choisir les personnes qui participeront au RILT, ii) choisir les niveaux de participation de chaque participant et iii) choisir le moment où les attributions aux termes du RILT viendront à échéance ou seront versées à chaque participant.

Le 12 mars 2007, le conseil d'administration de GENIVAR GP et les fiduciaires du Fonds ont approuvé, en vertu du RILT, l'acquisition de parts sur le marché.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

En juin 2007, le Fonds a créé une fiducie (l'administrateur du RILT) pour la détention des parts. Cette fiducie est considérée comme une entité à détenteurs de droits variables (note 3). En juin 2007, un montant de 825 \$ a été déboursé pour l'acquisition de 46 142 parts sur le marché en vertu du RILT, et un nombre équivalent de parts du RILT a été octroyé à des dirigeants et employés clés du Fonds. Le coût des parts acquises a été porté en diminution des parts du Fonds (note 15). En 2008, aucun montant n'a été déboursé par le Fonds en vertu du RILT.

Les charges de rémunération étant constatées sur la période d'acquisition, un montant de 275 \$ a été inscrit à titre de charges de rémunération pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

Au 31 décembre 2008, le deux tiers des parts (un tiers en 2007) de même que les distributions sur ces parts avaient été acquises (note 15).

20. CHARGE D'INTÉRÊTS NETTE

	2008 (\$)	2007 (\$)
Intérêts sur les avances bancaires	2 089	1 199
Intérêts sur les avances à payer au porteur de parts sans contrôle	127	452
Intérêts sur la dette à long terme	125	-
Revenus d'intérêts	(143)	(123)
	2 198	1 528

21. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices avec la charge d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers consolidés se détaille comme suit :

	2008 (\$)	2007 (\$)
Bénéfice avant les impôts et la part du porteur de parts sans contrôle	45 036	26 929
Bénéfice du Fonds non assujéti aux impôts sur les bénéfices	(36 583)	(25 132)
	8 453	1 797
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	32,57 %	35,28 %
Impôts sur les bénéfices basés sur les taux d'imposition statutaires	2 753	634
Application des règles EIPD *	(243)	531
Dépenses non déductibles	24	62
Différence dans les taux d'imposition étrangers	(115)	(51)
Incidence de la variation du taux d'imposition	24	(211)
Autres	75	18
	2 518	983
Impôts exigibles	3 233	522
Impôts futurs	(715)	461
	2 518	983

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

- * Afin de calculer l'ajustement requis au niveau des impôts futurs à la suite des nouvelles règles fiscales (note 3), le Fonds a établi des prévisions relativement à l'évolution de ses attributs fiscaux entre la fin d'exercice et le 31 décembre 2010. Ces prévisions seront révisées trimestriellement, et tout ajustement sera imputé au bénéfice net.

Le taux d'imposition utilisé est celui qui sera pratiquement en vigueur en 2011. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a constaté un montant de 115 \$ à titre de passifs d'impôts futurs (377 \$ en 2007) et constaté 243 \$ à titre de recouvrement d'impôts sur les bénéfices (531 \$ à titre de charge d'impôts en 2007), 235 \$ (154 \$ en 2007) en réduction des frais liés à l'émission et 216 \$ (aucun en 2007) en augmentation de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition progressive à la suite de l'application des règles EIPD.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2008 (\$)	2007 (\$)
Actifs d'impôts futurs		
Provision déductible au règlement	521	130
Pertes autres qu'en capital	242	227
Coûts différés liés aux émissions	312	162
Passifs d'impôts futurs		
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	(859)	(768)
Retenues	(617)	(448)
Immobilisations corporelles et logiciels	(547)	(561)
Actifs incorporels excluant les logiciels	(1 049)	(1 473)
Impôts futurs, nets	(1 997)	(2 731)
Répartis comme suit :		
Passifs d'impôts futurs à court terme	(953)	(859)
Passifs d'impôts futurs à long terme	(1 044)	(1 872)
	(1 997)	(2 731)

Aux 31 décembre 2008 et 2007, une filiale du Fonds a accumulé des pertes autres qu'en capital totalisant 830 \$ et 673 \$ respectivement. Ces pertes qui peuvent être reportées dans le futur expirent comme suit :

Date d'expiration	2008 (\$)	2007 (\$)
2026	776	673
2028	54	-

Les attributs fiscaux de GENIVAR SEC et d'une filiale non imposable de GENIVAR SEC sont transférés aux porteurs de parts du Fonds et, par conséquent, ne sont pas reconnus dans ses états financiers. Aux 31 décembre 2008 et 2007, la valeur comptable des actifs détenus par GENIVAR SEC et par une filiale non imposable de GENIVAR SEC, créant des écarts temporaires imposables, dépassait de 10 939 \$ et 6 131 \$ leur valeur fiscale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

22. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2008 (\$)	2007 (\$)
Diminution (augmentation) :		
Comptes débiteurs	(18 249)	(16 767)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	65	22
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	(14 106)	(6 837)
Charges payées d'avance	(476)	419
Augmentation (diminution) :		
Comptes créditeurs et charges	3 044	7 849
Impôts sur les bénéfices à payer	(5 102)	69
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	9 836	6 784
	(24 988)	(8 461)

b) Activités d'exploitation et d'investissement sans incidence sur la trésorerie et les équivalents

	2008 (\$)	2007 (\$)
Comptes créditeurs et charges pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	1 216	547
Comptes créditeurs et charges pour des acquisitions de logiciels	281	466

23. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Le Fonds a effectué les opérations suivantes avec des parties apparentées :

	2008 (\$)	2007 (\$)
Porteur de parts sans contrôle		
Frais de vente et frais généraux et administratifs	(362)	(132)
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle		
Produits	994	3 082
Coûts	26	503
Acquisition d'immobilisations corporelles	39	1 622

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le Fonds effectue des opérations avec GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle, dans le cadre de certaines acquisitions d'entreprises. De façon générale, GENIVAR inc. acquiert la totalité des actions en circulation de la société cible et revend par la suite l'actif net de la société acquise à GENIVAR SEC ou à une de ses filiales. Le prix d'achat pour GENIVAR SEC ou une de ses filiales est identique au prix d'achat des actions payé par GENIVAR inc., déduction faite de certains actifs et passifs qui ne sont pas transférés ou qui ne peuvent l'être, lequel prix a été négocié avec des parties non apparentées. Cette stratégie a été mise en place pour faciliter les négociations du Fonds relatives à l'acquisition des sociétés ciblées. Au cours de l'exercice, le Fonds a procédé à l'acquisition de TL, RFA, Phoenix, DAC, BBA, PG, ZE, Solmers, HP&O, GÉNIPLUS, CE, DDH et Pomeroy (GLD, NOVE, NCE, SEG, Harmer, TERRA, ASA, BHM et VIZ en 2007) de cette façon, pour une contrepartie totale de 41 603 \$ (18 440 \$ en 2007), excluant les frais d'acquisition de 933 \$ (382 \$ en 2007) assumés directement par le Fonds (notes 4a et 4c). Après la fin d'exercice, le Fonds a acquis Envirotel, WSA, ENTRA, DCA et WES de cette façon (note 28).

Les montants dus par des parties apparentées (dus à celles-ci) résultent des opérations susmentionnées.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La trésorerie et les équivalents, les comptes débiteurs, l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation, les avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle, les comptes créditeurs et charges, les avances à payer au porteur de parts sans contrôle, les distributions à payer aux porteurs de parts, les soldes de prix d'achat à payer, la dette à long terme ainsi que les avances bancaires sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou des taux d'intérêt variables.

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des obligations en vertu des contrats de location-acquisition à taux fixe était de 369 \$ (aucune en 2007). Le Fonds a utilisé un taux d'intérêt de 3,50 % pour déterminer la juste valeur et les flux de trésorerie futurs des instruments financiers.

Le Fonds est exposé au risque de crédit, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité. Les analyses suivantes fournissent une mesure de ces risques au 31 décembre 2008.

RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers qui pourraient assujettir le Fonds à un risque de crédit important se composent principalement de la trésorerie et des équivalents, des comptes débiteurs et de l'excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation.

La trésorerie et les équivalents du Fonds sont détenus ou émis par des institutions financières de premier ordre; par conséquent, le Fonds estime que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est minime.

Le risque de crédit du Fonds est principalement attribuable à ses créances clients. Le montant présenté au bilan est net de la provision pour créances douteuses estimée par la direction du Fonds en fonction de l'âge de cette créance et des méthodes de perception actuelles et prévues. Au 31 décembre 2008, moins de 13,17 % des créances clients étaient impayées depuis plus de 180 jours. En général, le Fonds n'exige pas de garantie supplémentaire ou autre sureté de ses clients à l'égard de ses comptes débiteurs; toutefois, le crédit est accordé aux clients uniquement après l'évaluation de leur solvabilité. En outre, le Fonds révisé continuellement le crédit de ses clients et établit une provision lorsque la probabilité de recouvrement du compte a diminué de façon considérable. Le Fonds considère que le risque de crédit sur les comptes débiteurs est minime.

La répartition des clients du Fonds ainsi que les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence d'empêcher toute concentration du risque de crédit.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

RISQUE DE CHANGE

Le Fonds est exposé à des risques de change, puisque les transactions effectuées avec des clients à l'extérieur du Canada sont principalement libellées en dollars US, en dollars TT et en Euros. Ces risques sont partiellement compensés par des achats et des dépenses d'exploitation engagés en dollars US, en dollars TT et en Euros. Aux 31 décembre 2008 et 2007, les soldes libellés en devises étrangères se détaillent comme suit :

	Devises étrangères converties en \$ CAN	
	2008 (\$)	2007 (\$)
Actif à court terme	32 659	13 945
Passif à court terme	17 764	8 250

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien, le Fonds a conclu des options et des contrats de change à terme pour couvrir certaines ventes futures libellées en dollars US.

Au 31 décembre 2008, le Fonds ne détient aucune option ou contrat de change à terme.

Au 31 décembre 2007, le Fonds a conclu des options de change à terme lui permettant d'échanger, au cours des onze prochains mois, 250 \$US à chaque mois à un taux de 0,984 \$CAN/1 \$US. Si le taux de change atteint 1,04 \$CAN/1 \$US avant la date d'expiration des options de change à terme, toutes les options de change à terme non expirées devront être exercées avant leur date d'expiration. Ces options de change à terme, dont la perte non réalisée s'établit à 11 \$ sont classées à titre de passif.

Le Fonds considère que son exposition à une variation des taux de change US, TT et Euro n'est pas un risque important étant donné les montants limités des transactions dans ces devises.

En considérant les montants libellés dans les devises mentionnées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables demeureront inchangées, une fluctuation des taux de change pourrait avoir un effet sur le bénéfice net du Fonds. La direction est d'avis qu'une fluctuation de 10 % dans les taux de change est possible et croit que l'effet sur le bénéfice de cette variation dans les taux de change serait approximativement de 1 490 \$.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Aux 31 décembre 2008 et 2007, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie et équivalents	Taux d'intérêt variable
Comptes débiteurs, excluant les avances	Sans intérêt
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	Sans intérêt
Avances à des sociétés et à une coentreprise contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Comptes créditeurs et charges, excluant les avances	Sans intérêt
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Distributions à payer aux porteurs de parts	Sans intérêt
Soldes de prix d'achat à payer	Tel que décrit à la note 12
Dettes à long terme	Tel que décrit à la note 13
Avances bancaires	Tel que décrit à la note 10

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Le Fonds pourrait être affecté par une variation du taux d'intérêt, mais aurait la capacité de respecter ses obligations.

Une fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet sur le bénéfice net du Fonds. La direction est d'avis qu'une fluctuation de 0,5 % dans les taux d'intérêt est possible et croit que l'effet sur le bénéfice de cette variation dans les taux d'intérêt serait approximativement de 2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lors de leur échéance. Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2008.

	VALEUR COMPTABLE (\$)	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS (\$)	MOINS DE 1 AN (\$)	ENTRE 1 AN ET 2 ANS (\$)	PLUS DE 2 ANS (\$)
Fournisseurs et charges	61 359	61 359	61 359	-	-
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	426	436	436	-	-
Distributions à payer aux porteurs de parts	13 429	13 429	13 429	-	-
Soldes de prix d'achat à payer	13 763	13 966	13 966	-	-
Dette à long terme, incluant la partie à court terme	1 884	1 980	1 720	130	130
Avances bancaires	10 668	11 571	-	-	11 571
	101 529	102 741	90 910	130	11 701

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le Fonds détient des facilités de crédit non utilisées de 71 029 \$ et de 41 652 \$, déduction faite des lettres de crédit en circulation de 303 \$ et 348 \$, et de la trésorerie et des équivalents de 14 709 \$ et 12 855 \$.

Le Fonds est confiant que les flux de trésorerie futurs liés aux activités d'exploitation, la trésorerie et les équivalents et les facilités de crédit disponibles permettront d'assumer adéquatement ses passifs financiers.

25. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Le Fonds est lié par des contrats de location pour ses locaux et équipements. Les versements minimaux au cours des cinq prochains exercices se terminant les 31 décembre et ultérieurement s'établissent à 13 333 \$ en 2009, 11 885 \$ en 2010, 10 897 \$ en 2011, 9 655 \$ en 2012, 7 956 \$ en 2013 et à 29 186 \$ par la suite.

Le Fonds fait l'objet de poursuites pour des travaux effectués dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que ces poursuites sont pour la plupart non fondées, mais il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Le Fonds souscrit à une police d'assurance professionnelle afin de se prémunir contre ce genre de poursuites, la couverture d'assurance faisant l'objet de certaines limites et de montants déductibles. En se fondant sur les conseils et informations de ses conseillers juridiques et selon son expérience dans le règlement de poursuites similaires, la direction est d'avis que le Fonds a comptabilisé des provisions suffisantes relativement à ces poursuites et que le règlement final ne devrait pas excéder de façon importante la couverture d'assurance ni avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats du Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2008 et 2007 (en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Fonds participe à des régimes d'épargne-retraite à cotisations déterminées. En vertu de ces régimes, le Fonds verse une contribution équivalant à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum variant de 2 % à 5 % du salaire de l'employé. L'employé acquiert la totalité des cotisations de l'employeur après deux années de service continu ou s'il perd son emploi en raison d'une mise à pied par manque de travail. La part des cotisations du Fonds, déduction faite des remboursements reçus suite au départ d'employés ayant des cotisations non acquises, s'élève à 2 181 \$ et 1 212 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

27. INFORMATION SECTORIELLE

a) Principaux clients

Aux 31 décembre 2008 et 2007, aucun client ne représente plus de 10 % des produits consolidés du Fonds.

b) Informations sectorielles

Le Fonds est structuré en régions géographiques depuis la croissance en 2007 de ses activités en Ontario et dans l'Ouest canadien. La direction procède toujours à l'analyse des segments de marché pour certaines régions géographiques, mais pas pour l'ensemble de celles-ci. En conséquence, le Fonds a défini ses secteurs comme les régions géographiques suivantes : le Québec, l'Ontario, l'Ouest canadien et l'International.

Les régions géographiques offrent la même nature de services et servent des clients similaires dans des secteurs semblables. Chacun d'eux offre à ses clients la même gamme complète de services spécialisés, qui sont perçus comme des disciplines convergentes par la direction du Fonds : le bâtiment, les infrastructures municipales, le transport, le génie industriel et l'énergie et l'environnement. Les régions géographiques présentent une performance financière à long terme similaire et comportent les mêmes conditions et caractéristiques économiques à long terme. La direction du Fonds regroupe ses régions géographiques en un seul secteur d'exploitation.

c) Régions géographiques

Les produits suivants ont été attribués à une région géographique basée sur le pays dans lequel la majorité du projet a été réalisé.

	2008 (\$)	2007 (\$)
Canada	355 829	245 919
Trinidad	21 170	10 075
Autre	10 804	1 211
	387 803	257 205

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les écarts d'acquisition sont principalement liés aux activités basées au Canada.

28. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En janvier et février 2009, le Fonds a acquis la totalité des actifs et des passifs de Envirotel 3000 (« Envirotel »), Consultants Sans-tranchée WSA (« WSA »), ENTRA Consultants (« ENTRA »), Design Collaborative Associates (« DCA ») et Wiebe Environmental Services (« WES »), quatre entreprises de génie conseil du Canada et une entreprise de planification et d'architecture des Caraïbes.